

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Je suis enceinte et une sage-femme de la PSMI m'a contactée, pourquoi moi?

Publié le : 04 février 2020

La PSMI reçoit une information sur toutes les déclarations de grossesse. Elle se met à la disposition de toutes les femmes enceintes mais si une fragilité est présumée, la sage-femme de la PSMI prend directement contact.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse